



MISSIONS DU CSE CSSCT

FORMATION POUR EMPLOYEURS - PERSONNEL DES RH



Durée :
14 heures



Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire



Nombre de candidats :

Minimum 1 personne - Maximum 10 personnes



Lieu :

Dans la société
ou à distance



AVANT-PROPOS

Depuis le 1er janvier 2020, le CSE (Comité Social et Économique) a été mis en place au sein de toutes les entreprises ayant un effectif de plus de 11 salariés. Les membres du CSE bénéficient d'une formation obligatoire dans les domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail. Les entreprises notamment les services RH peuvent également être accompagnés à travers ce programme de formation pour mieux comprendre les missions et le fonctionnement de l'organisation d'un CSE CSSCT.

FORMATION INITIALE POUR RH ET EMPLOYEURS MISSIONS DES MEMBRES CSE CSSCT



Formateur :

1 Formateur membre CSE CSST par session



Objectif pédagogique :

- Maîtriser le rôle du Président du CSE et de ses obligations.
- Coordonner les modalités de la mise en place du comité social et économique
- Maîtriser les missions du CSE dans son rôle économique et culturel et les obligations de l'employeur
- Maîtriser les missions du CSE dans son rôle de santé sécurité de travail et les obligations de l'employeur



Evaluation :

Évaluation en continu. Les stagiaires devront valider la totalité des domaines de compétences. L'évaluation se fera sous forme de quizz, d'enquêtes terrain et de jeux de rôles. Présence obligatoire durant les 14 heures de présentiel pour la validation.



Attestation :

À l'issue, les stagiaires recevront une attestation de mission des membres CSE CSSCT Formation pour RH- employeur



Recyclage :

Il est recommandé d'effectuer un maintien des acquis tous les 2 ans



Salle de formation :

Salle de cours avec écran de projection, Chaises, Tables, Tableau blanc + Jeu de feutres



Équipement informatique :

Ordinateur + vidéoprojecteur + accessoires, Casque / smartphone à réalité virtuelle



Suivi :

Fiche d'émargement signée par demi-journée



Distanciel :

les sessions peuvent se faire en Visio pour les formations en Intra



Tarif :

900 Euros par jour et par stagiaire – sur devis pour session groupe

Ref : 55-MA-Fiche_formation_RH_Mission_CSE_CSSCT_V01

Date de modification : 04/01/2024

SHARE FORMATION 1 cour du Havre CS50101 Paris

Siret : 8453555100023 – APE 8559A - TEL : 0769781357 – Email : contact@shareformation.com - WEB : www.shareformation.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11756806175 auprès du Préfet de la Région Ile de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

CONTENU DE LA FORMATION

DOMAINE DE COMPÉTENCES	COMPÉTENCES VISÉES
<p>DC1</p> <p>Maitriser le rôle du Président du CSE et de ses obligations</p>	<p>1.1 Situer le cadre juridique de l'employeur Loi 14 juin 2013 – loi 17 Aout 2015 - Ordonnance 2017 – Code du Travail – Code pénale Jurisprudence</p> <p>1.2 Maitriser le rôle du président du CSE Ordre du jour – réunions CSE- autres obligations règlementaires</p>
<p>DC2</p> <p>Coordonner les modalités de la mise en place du comité social et économique</p>	<p>2.1 Mettre en place une élection du CSE Délai – date – modalités - le protocole d'accord préélectoral</p> <p>2.2 Mettre en place les accords entreprise - CSE Accords d'entreprise - Accords CSE</p>
<p>DC3</p> <p>Maitriser les missions du CSE dans son rôle économique et culturel et les obligations de l'employeur</p>	<p>3.1 Identifier les missions générales du CSE Réclamations – Consultations – Informations – Subventions</p> <p>3.2 Identifier les missions culturelles du CSE Mission ASC – Budget de fonctionnement et ASC</p> <p>3.3 Maitriser le rôle de l'employeur Information – Consultation - BDESE</p>
<p>DC4</p> <p>Maitriser les missions du CSE dans son rôle de santé sécurité de travail et les obligations de l'employeur</p>	<p>4.1 Connaître les missions générales du CSE dans le cadre de la santé sécurité au travail Veille terrain - Enquêtes terrain accident travail maladie professionnel – actions QVT</p> <p>4.2 Identifier le rôle de l'employeur Mise à disposition du DUERP – Informations accidents - Prévention des risques professionnelles - Interactions avec le CSE – Informations obligatoires à transmettre</p>